

Compte rendu de mandat de Sylviane BROUSSE (des territoriaux d'Aulnay), Camille HENRIOT (de l'UFICT de Bobigny), Claire HUOT (des territoriaux de Montreuil), Isabelle GARRIVET (des territoriaux de Pantin) et François LIVARTOWSKI (de l'UFICT OPH93), délégués des syndicats de la CSD de Seine Saint Denis au 50^{ème} congrès confédéral

Avant propos : cette note ne vise pas à établir un compte rendu exhaustif du congrès - qui doit être publié par la confédération - mais à donner aux camarades qui nous ont mandaté nos impressions de délégués, nos réactions, notre appréciation du contenu de ces 5 jours passionnants auxquels nous avons participé.

Un mot sur la préparation du congrès. C'est un même constat pour tous les délégués : nous avons reçu les documents tard. Ceux-ci épais, parfois complexes, avec un vocabulaire que l'on trouve davantage dans les colloques que dans le mouvement ouvrier, n'ont pas été facilement abordables. Parmi les syndicats dont nous portons les voix, seuls 8 ont été réunis. Il faut savoir que lors d'un congrès, les syndicats qui ne prennent pas position sur les textes sont considérés comme étant « pour », ce qui peut expliquer certains résultats dans les votes.

Nous avons été confrontés à un problème d'organisation pour contacter et voir tous les syndicats, problème dont il nous faudra discuter tranquillement afin de trouver, ensemble dans la CSD, les moyens de le surmonter pour les prochaines échéances de ce type.

Plusieurs votes ont été soumis aux délégués : nous avons scrupuleusement respecté les consignes lorsqu'il y en avait (autrement, c'est automatiquement un vote « pour »). Certains votes ont fait l'objet d'une procédure à main levée, comme le vote du dernier jour sur l'appel du congrès.

=> Le congrès a été introduit par un rapport de Thierry Lepaon (<http://www.50congres.cgt.fr/Discours-d-introduction-de-Thierry.html>)

=> Des éléments encourageants ont été donnés aux congressistes puisque la CGT a globalement progressée de 30 730 FNI depuis 2008 (4,64%). Nous avons réalisé 139 205 nouvelles adhésions de 2009 à 2011 et 41 019 adhésions ont été enregistrées en 2012 (dont 32,2% de moins de 35 ans).

Notre congrès devait être composé de 1 000 délégués. Pour diverses raisons à caractère personnel 23 délégué(e)s n'ont pu être présents. C'est donc 977 délégué(e)s présents à l'ouverture du congrès qui sont habilités à prendre part aux votes.

1 => Le premier jour a eu lieu le débat sur le rapport d'activité. La principale critique apportée par les délégués était relative à l'aspect unilatéral du document. Nous avons pourtant eu des débats internes dans la CGT, notamment lors des grandes grèves d'octobre - novembre 2010, mais rien de tout cela ne transparait dans le rapport. Alors que la grève se généralisait, alors que des millions étaient dans la rue (des chiffres supérieurs à mai 1968), la tactique des journées « saute-mouton » a été plutôt démobilisatrice. De plus, l'intersyndicale conduite sur des positions très larges a été jusqu'à se prononcer dans l'un de ses derniers communiqués pour « une nécessaire réduction des déficits publics » ! C'est au nom du « syndicalisme rassemblé » que la CGT a maintenu, coûte que coûte cette alliance (au sommet) avec la CFDT. Force est de constater que bon nombre de délégués ne l'avait toujours pas digéré.

Cette notion de syndicalisme rassemblé a fait débat dans le congrès. Une déléguée a eu raison d'insister sur un point : on ne saurait dissocier le syndicalisme rassemblé de l'alliance au sommet avec

la CFDT, dont l'histoire, l'idéologie, l'action (la signature récente de l'accord du 11 janvier – élément qui reviendra dans de nombreuses interventions tout au long du congrès) est aux antipodes de la CGT fondée sur la reconnaissance de la lutte des classes. En même temps, pas un délégué ne s'est prononcé contre l'unité syndicale. Bien au contraire. Nous sommes tous conscients que l'unité est la condition fondamentale pour défendre nos acquis et en arracher de nouveaux.

La réponse du camarade Mohamed Oussedik certainement préparée depuis longtemps n'a pas du tout intégré les éléments du débat. Le rapport a été voté à plus de 80%. Cela dit, la discussion sur les relations de la CGT avec la CFDT, qui vient de signer un accord remettant profondément en cause le code du travail, a marqué les délégués et tout le congrès.

Précisons un élément : lorsque l'on parle d'unité sur la base des revendications et de rassemblement, cela s'adresse bien entendu également à tous les syndiqués et syndicats de la CFDT, de la CFTC... à tous ceux qui n'acceptent pas la destruction du code du travail, des statuts, etc... Nos critiques sont à l'encontre d'une conception du syndicalisme, portée par la confédération CFDT, qui depuis toujours nie la lutte des classes, rejette la charte d'Amiens, revendique la co-gestion de la politique gouvernementale et fait sienne la notion de « compétitivité ».

2 => La séance internationale : passionnante, enthousiasmante, avec la conviction que le sort des travailleurs du monde entier est lié, quelles que soient les conditions nationales. Nous avons partout besoin d'organisations syndicales... qui défendent les revendications. L'intervention de Bernadette Segol, secrétaire générale de la CES, montre cependant que le débat que nous avons eu sur nos relations avec la CFDT et ses conséquences, dépasse le cadre du congrès confédéral de la CGT.

3=> Les débats sur le document d'orientation. Les trois résolutions ont fait l'objet de trois séances distinctes.

A/ La discussion sur le préambule et la discussion sur la partie I du document d'orientation ont été marquées par des interventions de camarades en lutte, ou qui ont été engagé dans le combat récemment. L'intervention du camarade de Fralib Géménos (en lutte depuis 903 jours au moment de l'intervention) a été ovationnée (le président de séance lui a sèchement demandé d'arrêter au bout de son temps, mais face aux délégués debouts claquant dans les mains, il a du accorder plusieurs minutes supplémentaires au camarade) =voir la video <http://aful.cgt.fr/aful/stream/stream.php> (mardi 19 mars). Plusieurs délégués sont revenus sur la question du « syndicalisme rassemblé » qui apparaît dans sa pratique comme un obstacle à la définition de revendications précises. Afin de rompre avec un vocabulaire contesté, des délégués ont proposé que l'on remplace « syndicalisme rassemblé » par « unité sur la base des revendications », voire « rassemblement syndical sur la base des revendications ». A plusieurs reprises, un vote différencié a été demandé, mais il n'a pas été accordé et le rapport d'activité a été mis au vote. Ce refus de permettre aux congressistes de s'exprimer de manière dissociée sur ce point a troublé nombre de camarades.

B/ La résolution n° 2. L'un d'entre nous, François, s'est inscrit pour participer aux travaux de la commission chargée d'étudier les amendements à la résolution n°2 (« Nos ambitions revendicatives »). Voici ses remarques :

- La commission était composée de 7 membres de la direction confédérale sortante, de 3 délégués proposés par la tribune et de 3 délégués venant de la salle. Nous avons 1200 amendements à étudier mais sans les avoir sous les yeux. Après protestation, on m'a remis une pile de 1200 feuilles. Difficile à suivre puisque la commission confédérale avait déjà travaillé. Les délégués présents ont défendu les amendements des syndicats dont ils portaient les voix. J'ai fait en sorte d'être attentif aux amendements

des syndicats de la fédération. Les travaux de la commission se sont tenus pendant les plénières (j'ai proposé une séance nocturne... refus sans commentaire !). Le texte a été enrichi, des amendements ont été intégrés, mais les termes « abrogation », « retrait » ont systématiquement été repoussés. De plus il n'a pas été possible de donner un contenu revendicatif précis, fort dans la résolution en tant que telle. On m'a répondu : « nous sommes dans une démarche revendicative, il s'agit de mettre en débat nos propositions... ». La notion d'ambition revendicative s'opposerait donc à la formulation précise des revendications ?? Les demandes concernant l'abrogation de la CSG, le retour (même progressif) aux remboursements et prises en charge à 100% par la sécu, le retrait de l'Acte III de la décentralisation... tout cela repoussé par la commission. A plusieurs reprises, les délégués présents ont demandé des votes séparés, ce qui a été possible à chaque fois... contrairement à l'assemblée plénière !

Les règles du débat ont été modifiées en cours de route par le bureau du congrès. Nous sommes passés d'interventions de 4 minutes avec inscription préalable à des interventions de 2 minutes sans inscription. Il a donc fallu faire la queue, et attendre pour intervenir. Nombreux sont les délégués qui ont manifesté leur mécontentement.

Plusieurs délégués de la fédération sont intervenus pour marquer leur opposition à l'Acte III de la décentralisation, contre la MAP (Modernisation de l'Action Publique, qui poursuit en l'aggravant la RGPP). Bien entendu le combat contre l'accord du 11 janvier (l'ANI) était également au centre de nombreuses interventions [beaucoup de camarades ont précisé ce que signifiait cet accord destructeur : remise en cause du code du travail, augmentation du temps de travail avec des baisses de salaires, possibilité de déroger aux normes dans tous les champs du droit du travail, etc...]. Des éléments précis, explicatifs ont été apportés. Plusieurs délégués ont réclamé la convocation d'une nouvelle journée de grève interpro pour manifester notre opposition à l'ANI et à sa transposition dans la loi.

Plusieurs interventions ont demandé que la CGT se prononce clairement pour le retrait de l'Acte III, alors que la confédération était davantage sur une ligne d'amendements du projet de loi. Vers la fin de la journée, François a eu la parole et a fait l'intervention suivante (2 mn chrono !) :

- « Je suis membre de la commission résolution 2. On a bien travaillé, c'est vrai, même si parfois les débats ont été tendus, mais il y a eu plusieurs votes, y compris des votes différenciés sur des amendements. Et comme cela m'a été dit, la commission est une commission du congrès, ce n'est pas le congrès des commissions, et c'est le congrès qui est souverain. Tout à l'heure il y a eu des interventions demandant un vote séparé sur la question du syndicalisme rassemblé. Alors je vais faire la même chose, au point où on en est de la discussion, puisque la commission avait refusé d'intégrer la demande de retrait de l'Acte III de la décentralisation. J'insiste, ce n'est pas du pouvoir de la tribune de décider à la place du congrès. Tout à l'heure, cela a poussé des délégués à voter contre, alors qu'ils étaient pour l'essentiel. J'ai donc demandé dans la commission que l'on écrive dans la résolution que la CGT se prononce pour le retrait de l'Acte III de la décentralisation. Je demande donc un vote différencié sur ce point. C'est de droit. L'Acte III est néfaste, et pas seulement tel que projeté. L'Acte III est une monstruosité juridique, pour mettre les territoires et les services publics en concurrence les uns contre les autres. Comme c'est le cas avec l'ANI, l'Acte III entend permettre aux employeurs locaux de généraliser les dérogations, les expérimentations à tous les niveaux, de déroger aux statuts, aux règles, aux normes nationales.

J'ai demandé dans la commission que cette revendication, le retrait de l'Acte III apparaisse dans la résolution, mais on m'a dit qu'il n'y a pas de revendications dans la résolution. Je ne partage pas ça. Dans la commission on a pu faire des votes séparés. Je demande donc que le congrès

puisse trancher. Je demande un vote différencié pour que la CGT se prononce pour le retrait de l'Acte III et que cela apparaisse dans la résolution. »

Face à l'insistance des délégués, aux cris dans la salle, le camarade Fabrice à la tribune a pris la parole pour répondre : compte tenu des interventions, il a indiqué que pour lever les ambiguïtés sur les intentions confédérales, la commission était d'accord pour intégrer dans les considérants de la résolution II : « nous rejetons l'Acte III de la décentralisation tel qu'il est et nous rejetons la MAP telle qu'elle est ». Il y avait donc une ambiguïté puisqu'il a fallu la lever.

Nous ne pouvons que nous en féliciter, la confédération a pris une position équivalente à la position fédérale sur ce point.

C/La 3^{ème} résolution portait sur la syndicalisation. C'est Marie Laurence Bertrand, qui était venue nous présenter le document du congrès à la CE de l'UD93, qui a fait le rapport. Bien entendu, les interventions se sont concentrées sur la question du renforcement de la CGT, dans tous les secteurs, dans toutes les professions, dans toutes les couches du monde salarié, des plus jeunes aux retraités. Faire en sorte que chaque salarié trouve sa place dans la CGT, là où il est. Dans la discussion bien entendu sont intervenus des camarades qui ont, dans la période récente, fait l'expérience d'un travail de syndicalisation de salariés de différents secteurs travaillant sur un même site. Si ces questions peuvent se poser ponctuellement, elles sont apparues comme restant au stade de l'expérimentation et selon des besoins locaux très particuliers (des sites comme celui de Roissy par exemple). Sur les 24 000 syndicats de la CGT, les syndicats multi professionnels relèvent effectivement de l'exception. Des camarades ont réaffirmé que les bases, structures territoriales existantes (UL, UD) étaient les instruments les plus propices et efficaces pour organiser les salariés sur le terrain et les mettre en relation avec leurs fédérations respectives.

4=> La discussion sur le projet des nouveaux statuts et de leur lien avec les règles de vie a donné cours à un débat très nourri et contradictoire. Plusieurs camarades sont intervenus pour insister sur le caractère complexe du débat, sur leurs doutes ou opposition à donner un caractère statutaire aux règles de vie (art 7.0). A plusieurs reprises, il a été demandé de poursuivre ce débat dans la CGT et de repousser le vote (à l'exception des modifications découlant de la mise en conformité de la CGT avec la loi, notamment sur les nouvelles normes comptables). Des camarades se sont inquiétés de la remise en cause des prérogatives des UL, notamment sur la définition des périmètres de syndicalisation (art. 14) ; sur la perte de souveraineté des fédérations dans la désignation des délégués au congrès confédéral (art 27.5). Des camarades retraités (pas seulement) ont contesté la modification du taux de cotisation des retraités (art 34) et la différence entre actifs et retraités au sujet de la valeur des votes (art 27.6). Le vote a eu lieu... et les modifications statutaires sont repoussées (65% de pour et 26,3% de contre = il faut les 2/3 de pour afin d'adopter une modification de statuts). Interruption de séance... Puis Bernard Thibault monte à la tribune. Un camarade dans les rangs nous interpelle : va-t-il nous faire revoter, comme en Irlande ? Bernard nous dit : on ne va pas se la raconter, le problème vient des retraités et de l'article 34. Il propose une résolution qui dit « tous les syndicats n'ont pas eu les moyens de débattre sur l'article 34. C'est pour cela que je propose d'engager un débat sur la modification des taux de cotisation et de représentation des retraités au sein de la CGT. Le but de cette concertation serait de proposer une modification des statuts sur ce sujet à l'occasion du prochain 51^{ème} congrès ». Après lecture de la résolution, Bernard nous a indiqué que le reste, c'était des modifications liées à la mise en conformité des statuts avec la loi... Cette proposition est adoptée à 70% des voix... A ce propos, il y aura au moins eu un vote différencié dans le congrès ! Pourquoi ne pas avoir accepté les amendements qui proposaient de ne voter QUE les modifications liées à la législation en vigueur et de remettre le reste en débat ?? Un second vote sur les statuts est organisé et ceux-ci sont adoptés (sauf article 34) à 76,6 %.

5=> La dernière journée était consacrée à la présentation de la nouvelle CE confédérale, à l'adoption de l'adresse du congrès aux salariés et à l'hommage rendu au camarade Bernard Thibault. C'est Agnès Naton qui a été chargée de présenter l'adresse du congrès (que chacun a du recevoir). Le texte, comportant des éléments caractérisant la politique du gouvernement et les politiques d'austérité qui en France comme en Europe plongent les peuples dans la plus grande précarité manquait cependant de revendications précises. Notamment la revendication phare de tout le congrès, « retrait du projet de loi portant transposition de l'ANI », ne figurait pas dans la version lue par Agnès Naton. Plusieurs délégués sont intervenus pour demander son inscription dans le texte et pour s'interroger sur des informations publiées dans la presse le jour même.

François a pris la parole le premier pour souligner ces questions. Voici son intervention :

Quelle contradiction camarades dans le texte que je viens d'entendre. D'un côté, on nous appelle une fois de plus au syndicalisme rassemblé, et d'un autre côté on réaffirme l'opposition de la CGT à la transposition de l'ANI dans la loi. J'aurais souhaité que le document d'actualité clairement, précisément, écrive : retrait du projet de loi portant transposition de l'ANI.

Deuxième chose. Ce serait le meilleur moyen de couper court à toutes les allégations publiées dans la presse. Je lis, alors que le congrès n'est même pas terminé, je lis dans la presse que la CGT défilera avec la CFDT le 1^{er} mai. Camarades, le 1^{er} mai, je manifesterai pour le retrait du projet ou de la loi portant transposition de l'ANI. Le 1^{er} mai, camarades, je manifesterai pour défendre les bases conceptuelles de la CGT, pour défendre l'actualité de la Charte d'Amiens. le 1^{er} mai camarades, je manifesterai contre la politique du gouvernement, contre la politique du MEDEF et de tous leurs alliés. Camarades, le 1^{er} mai, je ne manifesterai pas avec la CFDT.

D'autres délégués sont intervenus dans le même sens.

Dans sa réponse, nous avons entendu Agnès Naton, très embarrassée (à voir sur la vidéo du congrès, séance du vendredi 22, vers 1 h sur le curseur), dire que la CGT était bien entendu pour le retrait du projet de loi portant transposition de l'ANI, mais qu'elle ne se résolvait pas à l'écrire dans l'appel. Cela a donc été dit, mais pas écrit. A nous de nous en saisir... L'appel est mis au vote à main levée, mais le décompte n'est pas fait : une faible majorité de pour ? Une grosse minorité de contre ? Beaucoup d'abstentions... Le président de séance s'empresse de déclarer que le texte est adopté.

En guise de conclusion :

Combative, déterminée, laissant la place au débat, la CGT était présente haut et fort dans cette salle immense du parc des expositions de Toulouse. Ce congrès auquel nous avons assisté était le congrès des délégués de la CGT, un congrès où par centaines, les délégués ont affirmé : nous sommes mandatés pour représenter la CGT, la CGT c'est nous, c'est nos revendications, et il faudra compter avec la CGT !